

Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 3 sur 3 : démographie ou Cheval de Troie ?

écrit par David Belhassen | 17 janvier 2019



Voici donc le troisième volet de mon triptyque « *comment s'en sortir* » ?

Les deux premières parties déjà parues :

Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 1 sur 3 : allégeance ou allégeances ?

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/15/comment-empecher-la-submersion-demographique-partie-1-sur-3-allegeance-ou-allegeances/>

Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 2 sur 3 : Etat-nation ou Etat-ethnie ?

<http://resistancerepublicaine.com/2019/01/16/comment-empecher-la-submersion-demographique-partie-2-sur-3-etat-nation-ou-etat-ethnie/>

Comment empêcher la submersion démographique ? Partie 3 sur 3 : démographie ou Cheval de Troie ?

Le combat qui se livre sur le champ de bataille démographique n'est pas moins virulent. Là encore, les manipulations sont monnaie courante. En Israël, la population arabophone de Jérusalem-est est comptée deux fois (en tant qu'israélienne puis comme palestinienne). Des recensements douteux la 'gonflent' en incluant les défunts et les bébés morts-nés, tandis que les jumeaux deviennent des triplés et des quadruplés.

Les données fournies par Israël sont à peine moins biaisés. Bref, tout est à prendre avec des pincettes. D'ailleurs, l'État d'Israël reconnaît que ses propres chiffres extrapolés en « projections statistiques » sont problématiques car elles dépendent de la manière de définir les citoyens : Juifs et Arabes? Juifs et musulmans? Ou hébreophones et arabophones?

Dans quelle case sont mis par exemple 350 mille citoyens dont le père seulement est 'Juif', et qui ne sont donc pas 'Juifs' aux yeux du Rabbinate qui détient le pouvoir exclusif de décider qui l'est et qui ne l'est pas (selon leur définition hybride de l'inné à l'acquis : Est « juif » celui dont la mère est « juive » ou celui qui s'est converti au judaïsme).

Et les 30 000 'Juifs' qui le sont selon la Halakha rabbinique (l'ancêtre de la shari'a musulmane) car la mère est juive mais le père est musulman ? Or ceux-ci sont musulmans selon la shari'a.

Et les 150 000 Druzes bilingues (arabe-hébreu), hérétiques pour l'orthodoxie musulmane et qui, dans leur immense majorité, sont des Hébreux arabisés qui s'isolèrent dans une secte pseudo musulmane afin de préserver leur intégrité

ethnique ?

Et les 170 000 Israéliens de confession chrétienne ? Quoique presque tous d'ascendance hébraïque, ils sont devenus arabophones après 13 siècles d'occupation arabo-musulmane. En Judée- Samarie et dans la Bande de Gaza où ils sont quelques milliers, les exactions et les conversions forcées de jeunes filles chrétiennes à l'islam sont la règle. Dernièrement, un musulman de Bethléem a égorgé, sous le regard amusé des djihadistes (et dans l'indifférence des États occidentaux), son épouse chrétienne qui demandait le divorce. Beaucoup d'entre eux sont amenés à émigrer vers l'Europe et les USA, et la proclamation d'un Etat palestiniste provoquera leur exode massif.

Et quid de ceux qui, comme moi, ont refusé lors du dernier recensement de faire valoir leur (non) religion ou leur pseudo-nationalité juive, et n'ont pu cocher aucune case, après s'être aperçu que la rubrique 'Ethnie' avec la mention 'hébreue' était absente du formulaire officiel. L'imbroglie dispute ici à l'embrouillamini.

Or, s'il faut un mot plus adéquat pour distinguer Israéliens et Palestiniens, il vaudrait mieux le chercher dans la terminologie ethno-linguistique. Nous pourrions alors parler de conflit opposant Hébreux hébréophones pour les premiers et Hébreux arabophonisés pour les seconds, sans que les locuteurs des deux langues doivent pour autant se superposer aux deux camps opposés. Cela a au moins l'avantage de reconnaître uniquement aux peuples le droit à l'auto-détermination.

En France, toute statistique ethnique et confessionnelle est prohibée, et on ne peut savoir exactement le nombre d'arabo-musulmans et de musulmans (citoyens et clandestins), ainsi que leur pourcentage par rapport à toute sa population. Dix pour cent ? Vingt pour cent ? Jusqu'à quand peut-on se contenter « d'estimations », si élastiques ?

Rappelons-nous que déjà la manière de classer les différentes

communautés à l'époque de l'Algérie française : « Français, Juifs, musulmans » ou encore « chrétiens, juifs, Arabes » a été une néfaste manipulation. Qui pouvait se retrouver dans cette répartition qui mêlait citoyenneté, confession, communauté, peuple, langue ? C'est à cause de cet amalgame que les Berbères 'kabyles' – en majorité de religion musulmane mais surtout pas 'arabes' – ont été pratiquement occultés de l'Histoire de l'Algérie. Était-ce en y songeant qu'Albert Camus évoquait le péché de « Mal nommer les choses » comme « ajoutant au malheur du monde » ? En « bien nommant les choses », on comprendra peut-être, à défaut de les résoudre, la nature des conflits en présence.

S'agissant du conflit « israélo-palestinien », la crainte d'une « submersion démographique » est belle et bien là. La situation est même plus dramatique qu'en France, puisque sur ses 9 millions d'habitants, 25 pour cent se définissent « arabo-musulmans ». De plus, Israël est encerclé et enfermé de partout (sauf à l'ouest maritime) par des États arabo-musulmans, tandis que les États voisins de la France sont (pour l'instant) à population majoritairement non arabo-musulmane/musulmane.

C'est dire que le 'jeu démocratique' octroyant à la majorité le droit de définir l'identité officielle d'un État-nation, est encore plus crucial en Israël. Il encouragera les citoyens arabophones du Petit Israël (des frontières de 1948) à une course-poursuite démographique afin d'y devenir majoritaires par le biais d'une forte natalité idéologique et d'une polygamie théologique.

Inclure les territoires de « l'Autorité palestinienne » sans l'octroi de citoyenneté à ses habitants arabophonisés-islamisés aurait fait d'Israël un État non-démocratique contraire à ses principes. De par sa vocation paradoxale de « juif et démocratique », l'État d'Israël se croit donc contraint à se 'débarrasser' au plus vite de la Judée-Samarie (après s'être 'délesté' de la Bande de Gaza).

Depuis 1967, les gouvernements israéliens successifs ont bien essayé de retarder l'échéance, en attribuant à ces territoires le statut d'« administrés ». La conséquence logique de cette malheureuse expression fut la création d'un statut à part, exploité par la propagande panarabiste-islamique et ses acolytes gauchos du monde entier, pour calomnier Israël et l'accuser « d'apartheid ». Et c'est ainsi que ces 'territoires' qui étaient au départ appelés libérés, voire disputés, furent plus tard qualifiés d'occupés.

Il est évident que dès que les hébréophones seront minoritaires, la population arabophone devenue la proie facile des palestiniens, proclamera la dissolution d'Israël, et la création de la Grande Palestine sur les décombres de « l'entité sioniste ». Voilà la cause de l'étrange comportement à double message des dirigeants israéliens devant le spectre d'un Cheval de Troie démographique.

Pourtant, il suffirait que 100 mille Israélites-Juifs de la diaspora viennent chaque année s'installer en Israël pour inverser la tendance. Ce chiffre de 100 mille pour une population diasporique de 7 millions n'a rien d'exceptionnel et ne la videra même pas de son réservoir humain. Il y a aussi près d'un million et demi d'Israéliens qui ont émigré, principalement aux USA, et qui peuvent revenir dans leur patrie (encore faut-il que le dollar de l'oncle Sam devienne moins vert).

Et puis, la démographie est un couteau à double-tranchant. C'est un combat d'Aikido qui exploite la poussée offensive de l'adversaire pour le tirer à soi et lui faire mordre la poussière. La diagonale du fou de ce jeu d'échecs entre spermatozoïdes et ovules peut réserver bien des surprises. L'« arme secrète de la matrice palestinienne », brandie par Arafat après sa célèbre poignée de main avec Rabin, le 13 septembre 1993, pour amplifier la psychose israélienne et attiser les peurs ataviques, pourrait s'avérer un fantôme schyzoïde et un épouvantail rempli de paille et de comptes d'apothicaire.

Car qui garantit à la 'matrice palestinienne' que ses ovules

fécondées lui seront pour toujours aliénées ?

Qu'en sera-t-il lorsque, conçus pour être une arme de submersion démographique, ces enfants « idéologiques » prendront conscience de ce qui entoura leur procréation ? La possibilité qu'ils se désaliènent n'est pas uniquement théorique. De plus en plus de « Turcs » découvrent leur ascendance arménienne et retournent à leurs racines, en développant une répulsion pour la Turquie d'Erdogan. Misons que cela peut aussi se passer avec ces arabophonisés-islamisés d'ascendance hébreue, vis-à-vis de Mahmoud Abbas et de cette fantoche « Autorité palestinienne ».

Mais paradoxalement et en dépit du délicat et sacro-saint équilibre démographique, la loi israélienne, «tolère la polygamie des citoyens arabes musulmans». Un Israélien non-musulman polygame est lui passible de 8 ans de prison. Il suffit donc à chaque 'citoyen arabe musulman' «d'importer des Etats arabo-musulmans» quelques jeunes épouses fécondes, pour perturber cet équilibre en quelques décennies.

Indignes dirigeants israéliens qui, tels des Juifs dhimmitisés et ghettoïsés, sont prêts à se défaire de tout territoire ancestral du Pays des Hébreux devenu « à majorité arabe », afin de maintenir « le caractère juif de l'État d'Israël ». Et machiavéliques doctrinaires palestiniens qui voient dans la femme un «arsenal», et dans ses enfants, censés être les fruits de l'acte d'amour, des « instruments de guerre ». Voilà où nous en sommes dans ce fameux conflit israélo-palestinien, exposé en motifs sécuritaires alors qu'il est avant tout identitaire.

Conclusion:

Ces réflexions sur les notions d'allégeances, sur l'opposition Etat-nation/Etat-ethnie, et sur la stratégie de submersion démographique, me poussent à la conclusion suivante : **Le concept Etat-ethnie, si dénigré, est l'unique cadre**

à la fois éthique et démocratique qui barrera la route à la désintégration d'un pays et d'un peuple par la voie du Grand remplacement.

En Israël, cela doit se faire par un processus de ré-hébraïsation, donc de désarabisation, désarabophonisation, et désislamisation. En France, par celui d'une « regaulisation », une réappropriation de sa souveraineté et de la maîtrise de ses frontières. Donc de la sortie de l'UE et la proclamation de la VIème république, y compris la rédaction de sa nouvelle constitution « ethnétatique » fondée sur l'identité première et ancestrale de son peuple et sa terre.

La restauration d'un Etat-ethnie est totalement faisable aussi bien en Israël que dans « l'Hexagone ». Les identités hébreue et celto-gauloise sont respectivement encore vives en Israël et en France.

Les Gilets-jaunes, ces « sans-dents » méprisés par les « élites nationales » sont les « Gaulois » de jadis (soit ethniquement parlant, soit par adhésion identitaire). Et ce sont eux qui sont susceptibles de sauver leur patrie par l'abolition des privilèges de l'oligarchie franco-parisienne et la victoire sur leurs ennemis intérieurs et extérieurs.

Et alors, le concept d'Etat-ethnie, s'avèrera en fin de compte le garant du respect du prochain et de son digne droit à la différence. Il est le seul potentiellement apte à nous conduire, non pas au paradis sur terre, mais simplement à la non-belligérance et la non-prédation entre les peuples et les pays.